Leçon : De la friture sur la ligne

**1re activité de la leçon : Histoire et chronologie des grèves des travailleurs du téléphone de 1902**

**Résumé de l’histoire du téléphone et de son apparition en Colombie-Britannique**

**1875 –** Alexander Graham Bell parvient à transmettre des sons au moyen de ce qui deviendra le téléphone. Contrairement aux systèmes téléphoniques dans lesquels deux personnes seulement se parlaient, les systèmes pour utilisateurs multiples ont besoin d’un standard téléphonique.

**1878 –** En Colombie-Britannique, les premiers téléphones sont installés sur l’île de Vancouver. En peu de temps, de petites compagnies font leur apparition dans toute la province. Chaque fois que possible, les compagnies de téléphone se servent des poteaux et des fils télégraphiques existants.

**1880 –** La Victoria and Esquimalt Telephone Company est fondée; elle joue le rôle d’agent de La Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

**1881 –** En Colombie-Britannique, les premiers standardistes sont souvent de jeunes garçons. En plus de leur travail au standard, ils balayent les planchers et perçoivent les redevances des clients. Les redevances impayées sont prélevées sur leur maigre salaire de 10 dollars par mois.

**Création de la New Westminster and Burrard Telephone Company**

**1883 –** Un service téléphonique est établi entre Port Moody (terminus ouest du Chemin de fer Canadien Pacifique ou CP, dont la construction vient d’être achevée) et New Westminster.

**1886 –** Le service téléphonique est déménagé à Vancouver, où le CP vient de transférer son terminus de Port Moody. La compagnie est rebaptisée la New Westminster and Burrard Inlet Telephone Company (auparavant, elle s’appelait la Port Moody and Burrard Inlet Telephone Company).

**1886 –** Le Dr Lefevre, un chirurgien du Chemin de fer Canadien Pacifique, achète des parts dans la compagnie de téléphone, entre au conseil d’administration et prend une part active à la gestion quotidienne des opérations.

**1888-1890 –** La compagnie commence à embaucher des femmes comme standardistes : elles sont plus courtoises que les jeunes garçons et on peut aussi les payer le même salaire que ces derniers.

**Syndicalisation des standardistes de la New Westminster and Burrard Telephone Company**

**1901 –** Les monteurs de lignes de la New Westminster and Burrard Telephone Company se syndicalisent et fondent la section locale 213 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. Les monteurs construisent les installations du réseau téléphonique, placent les poteaux, tendent les câbles électriques, installent les standards et maintiennent le tout en état de marche. La pose des câbles est une tâche difficile et dangereuse qui exige de longues heures de travail. La prolifération des poteaux et des fils électriques dans toutes les villes constitue un risque majeur pour les monteurs de lignes; en effet, la réglementation exigeant que les lignes téléphoniques et les lignes électriques soient séparées est pratiquement inexistante. À plus d’une reprise, des fils téléphoniques distendus touchent un fil chargé et électrocutent un ouvrier s’affairant à relier la ligne à plusieurs kilomètres de là.

**Automne 1902 –** Les femmes standardistes de la New Westminster and Burrard Telephone Company s’inscrivent à la section locale 213. Elles en constituent la branche auxiliaire féminine, indépendante de celle des hommes.

**Grèves des téléphones de 1902**

**Septembre 1902 –** Une douzaine de monteurs de lignes protestent lorsque la direction décrète que désormais, les ouvriers devront apporter leurs propres outils.

**16 septembre 1902 –** Les monteurs de lignes se mettent en grève. La compagnie tente de placer les grévistes sur une liste noire, pour décourager d’autres entreprises de les embaucher. Mais la grève continue jusqu’à ce que la compagnie cède aux revendications des ouvriers. Ci-dessous se trouve un résumé des revendications acceptées, qui sont les suivantes :

* 1. **reconnaissance syndicale** de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité;
  2. réintégration des travailleurs en grève;
  3. promesse de **non-discrimination** (signifiant que la compagnie ne fera pas de distinction entre les ouvriers ayant participé ou non à la grève);
  4. promesse de fournir tous les outils exceptés, ceux que les ouvriers en électricité possèdent habituellement eux-mêmes;
  5. prévenir les autres entreprises que le litige a été réglé.

Peu après la résolution, un grave malentendu se produit sur ce que veut dire **reconnaissance syndicale.** Selon le syndicat, le terme « **reconnaissance** » implique le fait qu’il a le droit de négocier avec la compagnie au nom de ses membres.

La compagnie n’est pas d’accord et soutient que ce terme veut simplement dire qu’elle reconnaît qu’un grand nombre de ses employés sont membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

La première grève a posé les jalons de futures négociations entre la compagnie et les deux groupes de travailleurs : les monteurs de lignes et les standardistes. À l’automne 1902, ces deux groupes formulent leurs revendications.

**Revendications des standardistes :**

* Une augmentation de salaire de 2,50 dollars par mois, des congés de maladie payés (les standardistes sont obligées de payer le salaire de leurs remplaçantes lorsqu’elles sont malades) et enfin, mettre fin à la pratique de la compagnie consistant à employer des stagiaires non rémunérées.

**Revendications des monteurs de lignes :**

* La parité salariale avec les monteurs de lignes de Seattle (ces derniers viennent juste d’obtenir la journée de huit heures avec un nouveau salaire de 3,25 dollars par jour).

**25 novembre 1902 –** Les revendications du syndicat sont présentées à la compagnie.

**26 novembre 1902 –** Le directeur général de la compagnie (M. Kent) répond en disant qu’il faudra attendre le retour des principaux propriétaires, William Farrell et le Dr Lefevre.

**26 novembre 1902** (un peu plus tard dans la journée) – Les monteurs de lignes et les standardistes entament une grève totale dans la succursale de Vancouver. Du fait de la technologie de commutation, la grève des standardistes paralyse le réseau téléphonique de la ville. Presque tous les abonnés doivent appeler le standard téléphonique du bureau central pour pouvoir être connectés par une standardiste.

Quelques mois plus tôt, la grève des monteurs de lignes n’avait pas troublé le service téléphonique. Mais la grève des standardistes paralyse toute la ville et devient immédiatement une question d’intérêt public pressante.

**Réaction de la compagnie à la grève –** Le directeur général Kent accuse le syndicat d’avoir soumis des revendications impossibles à contenter et de n’avoir pratiquement pas donné de préavis de la grève alors que les directeurs principaux sont absents. Il accuse également le syndicat d’avoir forcé les femmes à se mettre en grève. Cela met en rage le syndicat, qui croit comprendre que la compagnie essaie ainsi de nier la reconnaissance obtenue en septembre.

**28 novembre 1902** – Les standardistes de New Westminster se mettent en grève et débranchent le standard. Quelques jours plus tard, à la Victoria and Esquimalt Telephone Company, les monteurs de lignes membres de la section locale 230 de Victoria se mettent en grève par solidarité avec leurs collègues syndiqués de Vancouver.

**Du 28 au 30 novembre 1902** – Un groupe d’hommes d’affaires de Vancouver propose de prendre le contrôle de la compagnie, ce qui permettra la reprise du service téléphonique jusqu’au retour de ses directeurs. Le syndicat accepte cette proposition, mais la compagnie la refuse. L’opinion publique, jusqu’ici favorable aux standardistes, se range solidement du côté du syndicat.

**29 novembre 1902** – La compagnie publie une annonce dans le journal local pour recruter des briseurs de grève qui remplaceront les standardistes.

**1er décembre 1902 –** La communauté des affaires condamne publiquement la compagnie dans une lettre publiée en première page du *Daily Province*.

**Du 1er au 3 décembre 1902** – De fortes pluies emmêlent les fils électriques et les font tomber dans la plupart des quartiers périphériques, n’épargnant que le système téléphonique du centre-ville. Bien que la compagnie ait réussi à recruter quelques briseurs de grève pour remplacer les monteurs de lignes, le système continue à se détériorer tout au long de la grève.

**Début décembre 1902** – La compagnie et le syndicat tentent de parvenir à un accord. Les deux questions non résolues sont la reconnaissance syndicale et le sort réservé aux briseurs de grève. À la fin, le syndicat obtient gain de cause et les briseurs de grève désirant rester doivent en devenir membres.

**12 décembre 1902** – La grève de 17 jours prend fin.

**15 décembre 1902** – Le contrat est signé.

**Résultats des grèves de la section locale 213 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité en 1902**

**Première grève (septembre 1902) : les monteurs de ligne se mettent en grève lorsque la New Westminster and Burrard Telephone Company exige d’eux qu’ils fournissent leurs propres outils (les standardistes ne sont pas en grève au cours de cette période).**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sujet du conflit** | **Résultats/résolution du conflit** |
| 1. Obligation pour les travailleurs de fournir leurs propres outils | 1. Promesse de fournir tous les outils excepté ceux que les ouvriers en électricité possèdent habituellement eux-mêmes |
| 1. Demande de réintégration de tous les grévistes (les travailleurs ne bénéficiaient d’aucune sécurité d’emploi ou de protection pour s’être mis en grève et pouvaient être renvoyés par la compagnie ou ne pas être réembauchés pour d’autres travaux) | 2. Réintégration des travailleurs grévistes |
| 1. Crainte de discrimination envers les grévistes | 3. Promesse de **non-discrimination** envers les grévistes |
| 1. La compagnie refusait de reconnaître le statut légal du syndicat (FIOE) et son rôle d’agent de négociation unique des travailleurs. | 4. La compagnie a reconnu la FIOE. |
| 1. En l’absence d’un processus de négociation bien défini, le syndicat proposait l’établissement d’un conseil d’arbitrage pour permettre de résoudre les futurs conflits de travail. | 5. Cette proposition a été mise de côté pour être étudiée à l’avenir. |

**Deuxième grève (26 novembre 1902) – Les standardistes et les monteurs de lignes refusent de travailler. La grève durera environ deux semaines et demie (le contrat sera signé le 15 décembre 1902).**

**RÉSULTATS POUR LES STANDARDISTES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Enjeu** | **Conditions générales avant la grève** | **Résultat final : conditions générales du nouveau contrat signé le 15 décembre 1902** |
| **Adhésion au syndicat** | Les employés n’avaient pas l’obligation d’être membres du syndicat.  Des travailleurs non syndiqués pouvaient être embauchés pour faire obstacle au syndicat. | Tous les employés, tant les standardistes que les monteurs de lignes devraient désormais s’inscrire au syndicat.  Les travailleurs non syndiqués ne pourraient plus être embauchés pour faire obstacle au syndicat.  La reconnaissance syndicale a été ainsi confirmée. |
| **Salaires** | 15 $ par mois | Augmentation immédiate de 2,50 $ par mois pour toutes les standardistes qui recevaient le présent salaire depuis six mois  Augmentation prévue tous les six mois jusqu’à ce que la limite maximale soit atteinte (30 $ par mois après deux ans, en juin 1904)  Pour les standardistes en chef adjointes et les standardistes de longue distance : 32,50 $ par mois la première année, 35 $ par mois après cela |
| **Stagiaires** | Les stagiaires étaient souvent obligées de travailler longtemps sans être rémunérées. | Les stagiaires seraient mises à l’essai pendant dix jours au plus, puis commenceraient à recevoir le salaire de base de 20 $ par mois. |
| **Congés de maladie** | Les standardistes étaient obligées de payer le salaire de leur remplaçante lorsqu’elles étaient malades. | Trois jours de congé de maladie payé par mois |
| **Durée du travail** | Les recherches ne donnent pas de réponse claire là-dessus. Vraisemblablement, les journées de travail étaient de neuf heures et la semaine de travail était de six jours (semaine de 54 heures). | Journées de huit heures travaillées et semaines d’environ 47,3 heures travaillées (un samedi sur six était chômé), bien que la compagnie se réserva le droit de demander aux standardistes de travailler le dimanche |
| **Samedis après-midi rotatifs** | Les standardistes étaient censées avoir congé un samedi après-midi sur six, mais la compagnie leur accordait rarement cette demi-journée en raison du manque constant d’effectifs. | Les samedis après-midi rotatifs furent retenus avec la promesse que la compagnie embaucherait suffisamment d’effectifs pour leur permettre ce congé. Ainsi, les standardistes pouvaient chômer un samedi sur six. |

**RÉSULTATS POUR LES MONTEURS DE LIGNE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Enjeu** | **Conditions générales avant la grève** | **Résultat final : conditions générales du nouveau contrat signé le 15 décembre 1902** |
| **Adhésion au syndicat** | Les employés n’avaient pas l’obligation d’être membres du syndicat.  Des travailleurs non syndiqués pouvaient être embauchés pour faire obstacle au syndicat. | Le syndicat obtint une clause d’atelier fermé. Tous les employés, les standardistes comme les monteurs de lignes, étaient désormais membres du syndicat.  Des travailleurs non syndiqués ne pourraient plus être embauchés pour faire obstacle au syndicat. La reconnaissance syndicale a été ainsi confirmée. |
| **Admissibilité à l’adhésion et couverture du contrat,**  **employés exemptés** | Non spécifiées | Le contrat s’appliquait à tous les « ouvriers en électricité », y compris les standardistes. Seuls en étaient exemptés l’inspecteur en chef, le contremaître général, les standardistes en chef de nuit et de jour et les employés de bureau de second plan. |
| **Durée maximale du travail, taux de rémunération** | 9 heures par jour  3 $ par jour/0,33 $ de l’heure | 8 heures par jour  3,20 $ par jour/0,40 $ de l’heure pour les ouvriers qualifiés (même nombre d’heures que Seattle, mais 0,05 $ de moins par jour) |
| **Plafond du nombre d’apprentis** | Aucun plafond n’était fixé pour le nombre d’apprentis, ce qui voulait dire que la compagnie pouvait remplacer les employés qualifiés par de la main-d’œuvre à bon marché. | Le contrat stipulait d’embaucher un apprenti pour deux ouvriers qualifiés. De même, les apprentis ne seraient pas autorisés à installer des téléphones. |
| **Crainte de discrimination envers les grévistes** | Il était accepté que l’employeur pratique une discrimination à l’égard des employés en faveur de la grève | Pas de discrimination envers les grévistes |
| **Procédure de règlement des griefs et des plaintes** | Aucune procédure | La compagnie a reconnu un comité des griefs désigné par le syndicat |
| **Durée de contrat** | Aucune modalité fixée | 1 an |
| **Renouvellement après la durée du contrat** | Aucune disposition | Renouvellement automatique sauf préavis d’un mois |

**Conclusion**

En 1902, les communications téléphoniques étaient devenues un service important pour les entreprises de Vancouver. À cette période, il y avait plus de 1 000 postes de téléphone dans la ville, un grand nombre d’entre eux étant loués à des entreprises.

Compte tenu des obstacles de l’époque, le syndicat a obtenu une grande victoire. Le taux de rémunération des standardistes a dépassé celui de leurs collègues dans d’autres provinces du Canada. Ainsi, le taux de début d’emploi à Vancouver en 1903 était de 2 $ de plus par mois que celui des standardistes de Bell au début de la grève de 1907. À Vancouver, le taux maximal en 1903 était de 30 $ par mois après deux ans, tandis qu’à Toronto, ce même taux était de 25 $ par mois après trois ans.

bctf/ufcw1518